

Calcul du montant total des coûts de collecte, production, mise à disposition, diffusion, conservation des informations issues des opérations de numérisation des archives conservées aux Archives départementales du Loiret (Articles L324-2 et 3 du Code des relations entre le public et l'administration)

1 – Coût liés à la numérisation (moyenne annuelle calculée sur les 10 derniers exercices comptables) :

- Prestations de numérisation réalisée par un prestataire extérieur : 223 515 euros (subventions de l'Etat déduites), soit une moyenne annuelle de 22 352 euros

- Ressources humaines (prise en charge des documents, préparation des documents et bases de données associées, contrôle...) : 202 050 euros (modalité de calcul : nombre de jours x prix jour calculé sur la base de la masse salariale 2015 divisée par 203 jours travaillés), soit une moyenne annuelle de 20 205 euros

- Collecte des documents auprès de collectivités extérieures (amortissement du véhicule, essence) : non pris en compte

- Matériel et équipements de l'atelier de numérisation : non pris en compte (à titre indicatif, 108 780 euros)

- Restauration préalable des documents numérisés : non pris en compte

2 - Coûts de conservation des fichiers images et de leurs métadonnées (moyenne annuelle calculée sur les trois derniers exercices comptables)

52 000 euros, soit une moyenne annuelle de 17333 euros

3 - Coûts de diffusion sur internet

- Non pris en compte

COUT MOYEN ANNUEL (= plafond annuel des recettes) : 59 889 €